



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 MAI 2013
à 18 H 00**

⇒ **Convocation en date du** : 10 mai 2013

⇒ **Président de séance** : Monsieur Jean-Paul VINCHELIN, Maire

Madame Mireille BESOZZI est désignée secrétaire de séance

Présents :

M. VINCHELIN – M. GAUL – Mme LAMBERT – Mme KADOK - M. LOUIS – M. COLIN
- M. RAOULT – Mme GRAFF – Mme BESOZZI – Melle HUSSON (jusque 19 h 00) - M.
MUCKENSTURM – M. SCHNEIDER – Mme NICOLAU - Mme NEPOTE-CIT – M.
BRAND - Mme LERE – M. VERPAUX - M. BERNARD - Mme FOOS – M. GOSSE – Mme
GEORGES – M. COURRIER - M. MAUJEAN – Mme FRECHIN

Excusés:

Mme VILLA	(pouvoir à M. SCHNEIDER)
M. WILLER	(pouvoir à M. MUCKENSTURM)
Mme MOUREAUX	(pouvoir à M. RAOULT)
M. THIL	(pouvoir à M. GAUL)
Melle HUSSON	(pouvoir à Mme NICOLAU – à partir de 19 h 00)
Mme GILAIN	(pouvoir à Mme GRAFF)

Précédent compte-rendu :

Adopté à l'unanimité

Guy BERNARD souligne que le vote de son groupe a été mal reporté dans le tableau d'attribution des subventions aux associations concernant l'orchestre.

Jean-Paul VINCHELIN informe que le prochain Conseil Municipal sera reporté au 21 juin du fait d'un vote devant intervenir sur le projet de P.L.U. La remise du prix des arts sera reportée également.

Le tirage au sort des jurés d'assises est effectué par Jérémy CHAPPELLIER.

Délibération n° 24/2013

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN donne lecture des chiffres du compte administratif 2012.

Résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2012 :	561 929,58 €
Résultat de fonctionnement de clôture au 31/12/2012 :	2 424 877,22 €
Résultat d'investissement propre à l'exercice 2012 :	- 1 251 895,46 €
Résultat d'investissement de clôture au 31/12/2012 :	- 1 089 555,65 €
Solde d'exécution au 31/12/2012 :	1 335 321,57 €

Il rappelle la procédure de reprise anticipée des résultats effectuée au moment du budget primitif.

Jean-Paul VINCHELIN remercie les adjoints et l'administration pour leur travail financier durant l'année.

Jean-Paul VINCHELIN quitte la salle et Pascal SCHNEIDER prend la présidence de la séance.

Vote :

Pour : M. VINCHELIN – Mme LAMBERT – M. GAUL (2) – Mme KADOK – M. LOUIS – M. COLIN - M. RAOULT(2) – Mme GRAFF(2) – Mme BESOZZI – Melle HUSSON - M. MUCKENSTURM (2) – M. SCHNEIDER(2) – Mme NICOLAU – Mme NEPOTE-CIT – M. BRAND – Mme LERE – M. VERPAUX

Contre : M. BERNARD – Mme FOOS – M. GOSSE – Mme GEORGES

Abst. : M. MAUJEAN – Mme FRECHIN - M. COURRIER

→ *Délibération adoptée la majorité*

Délibération n° 25/2013

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN rappelle que le compte de gestion est identique en tout point au compte administratif.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 26/2013

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2012 AU BUDGET DE L'ANNEE 2013

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN rappelle à nouveau la procédure budgétaire de reprise anticipée des résultats amenant à cette affectation définitive et donne lecture des chiffres.

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice 2012	Excédent Déficit	561 929,58 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent Déficit	1 862 947,64 €
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent Déficit	2 424 877,22 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent Déficit	- 1 251 895,46 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent Déficit	162 339,81 €
Résultat comptable cumulé : R001	Excédent Déficit	- 1 089 555,65 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		630 530,15 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		772 633,45 €
Solde des restes à réaliser (dépenses – recettes)		142 103,30 €
(B) Besoin réel de financement (-)		947 452,35 €
(C) Excédent réel de financement (+)		
Affectation du résultat de la section de fonctionnement (résultat excédentaire : A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		947 452,35 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0 €
SOUS TOTAL (R 1068)		947 452,35 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N + 1)		1 477 424,87 €
TOTAL (A1)		1 477 424,87 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)		NEANT

Vote :

Pour : M. VINCHELIN – Mme LAMBERT – M. GAUL (2) – Mme KADOK – M. LOUIS – M. COLIN - M. RAOULT(2) – Mme GRAFF(2) – Mme BESOZZI – Melle HUSSON - M. MUCKENSTURM (2) – M. SCHNEIDER(2) – Mme NICOLAU – Mme NEPOTE-CIT – M. BRAND – Mme LERE – M. VERPAUX

Contre : M. BERNARD – Mme FOOS – M. GOSSE – Mme GEORGES

Abst. : M. MAUJEAN – Mme FRECHIN - M. COURRIER

→ *Délibération adoptée la majorité*

Délibération n° 27/2013

ASSOCIATIONS SPORTIVES : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET HAUT NIVEAU 2013

Rapporteur : Jean-Paul LOUIS

Jean-Paul LOUIS rappelle que, tous les ans, les subventions exceptionnelles et de haut-niveau sont votées de façon distincte aux subventions de fonctionnement pour plus de transparence.

Il précise que les subventions de haut-niveau dépendent du niveau auquel évoluent les associations et correspondent à la relégation ou montée de division et que les subventions exceptionnelles visent à des manifestations qui devront se tenir pour que celles-ci soient versées.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 28/2013

CONVENTION D'ACTION SOCIALE FAMILIALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE : AIDES AUX TEMPS LIBRES – ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – ANNEES 2013 A 2016 - AVENANT

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

La délibération n°04/2013 prévoyait la signature d'une nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle pour le dispositif des Aides aux Temps Libres, couvrant les années 2013 à 2016 et prenant la suite de la précédente. Par un récent courrier, la CAF a informé la commune qu'il convenait de prolonger d'un an par avenant la précédente convention, dans l'attente de la signature de la Convention d'Objectifs et de Gestion liant la Caisse Nationale d'Allocations Familiales à l'Etat.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 29/2013

MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE 2013 – APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN rappelle que cette délibération est dans la continuité de la première et qu'elle est liée à la demande de l'Inspection de l'Education Nationale de recevoir le projet éducatif des communes avant le 26 mai 2013.

Il précise que le projet éducatif ainsi présenté est le fruit du travail d'un comité de pilotage et d'un groupe de travail technique. Il remercie tous les acteurs pour leur implication.

Il donne lecture du document en précisant qu'il sera suivi d'un projet pédagogique dans les prochaines semaines.

Il précise que c'est un document d'initiative et d'expérimentation qui va amener à un travail communautaire.

Une proposition horaire est annexée au projet éducatif, elle a reçu l'aval de l'Inspection de L'Education Nationale et des partenaires locaux, elle permet le maintien de la pause méridienne de 2 h 00 et conserve l'amplitude 8 h 30 / 16 h 30.

Jean-Paul VINCHELIN informe du débat actuel qui se tient autour des transports et de la cantine du mercredi. Les transports seront mis en place. La cantine concernera les enfants fréquentant le F.J.E.P. et le C.L.S.H.

Un questionnaire devrait prochainement partir vers les parents d'élèves en ce sens.

Guy BERNARD et Philippe MAUJEAN informent qu'ils souhaitent participer au comité de pilotage.

Ils s'interrogent tous deux sur les coûts de cette réforme et souhaitent que cela ne soit pas répercuté sur les parents.

Jean-Paul VINCHELIN répond que les temps péri-éducatifs seront gratuits et qu'il va engager des démarches auprès du Ministère de l'Education Nationale pour que les accompagnements financiers soient maintenus.

Anne FRECHIN s'interroge sur 2 points :

- Le temps de transport vers les activités péri-éducatives est-il inclus dans l'heure ?
- Est-il pertinent que les enfants de 3-6 ans fréquentent l'école l'après-midi du fait des temps de sieste ?

Jean-Paul LOUIS répond par la positive au 1^{er} point.

Pour le second point, Jean-Paul VINCHELIN répond que les activités péri-éducatives de l'après-midi seront adaptées aux différents âges.

Vote :

Pour : M. VINCHELIN – Mme LAMBERT – M. GAUL (2) – Mme KADOK – M. LOUIS – M. COLIN - M. RAOULT(2) – Mme GRAFF(2) – Mme BESOZZI – Melle HUSSON - M. MUCKENSTURM (2) – M. SCHNEIDER(2) – Mme NICOLAU – Mme NEPOTE-CIT – M. BRAND – Mme LERE – M. VERPAUX - M. BERNARD – Mme FOOS – M. GOSSE – Mme GEORGES

Abst. : M. MAUJEAN – Mme FRECHIN - M. COURRIER

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

Philippe MAUJEAN explique son abstention par le fait qu'il considère que les informations émanant des documents transmis sont tronquées et insincères.

Jean-Paul VINCHELIN s'élève contre ces propos.

Philippe MAUJEAN, Anne FRECHIN et Romain COURRIER quittent la salle.

Délibération n° 30/2013

CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN rappelle que cela concerne 3 contrats accompagnés à la Maison de l'Enfant et dans les écoles maternelles.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 31/2013

DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADES AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN rappelle qu'il s'agit de ratios pour des agents promouvables et que cela ne concerne qu'un agent sur les 2 premiers grades.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 32/2013

CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN donne lecture des différentes modifications de postes en expliquant que nombre d'entre elles sont liées à la réforme des rythmes scolaires à intervenir en septembre 2013.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 33/2013

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE.

Rapporteur : Sandrine LAMBERT

Sandrine LAMBERT informe que cela concerne le F.J.E.P. dans la mesure où il perçoit plus de 23.000 € de subvention communale par an.

Cette convention fixe des objectifs à atteindre et insiste sur la volonté d'échange entre les projets de la commune et du F.J.E.P.

Guy BERNARD souhaite savoir si la précédente convention était déjà de 3 ans.

Jean-Paul VINCHELIN répond qu'il s'agit de la première convention.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 34/2013

DECLASSEMENT ET CESSIION D'UNE PORTION DE TERRAIN DE 3 M² (ANGLE RUE DU CAPITAINE CAILLON RD 974 ET RUE DE LA PAIX)

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN précise qu'il s'agit du déclassement et cession de 3 m² liés à un permis de construire pour un projet entre la rue du Capitaine Caillon et la rue de la Paix.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Séance levée à 19 h 35

*La secrétaire de séance,
Mireille BESOZZI*

*Le Maire
Jean-Paul VINCHELLIN*